

## Espaces Verts - Programme de travaux 2010 - Demande de subventions

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur :** Ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et des orientations budgétaires 2010 en faveur de la mise en valeur du patrimoine naturel et de l'aménagement des espaces de proximité dans les quartiers.

Concernant les tranches annuelles, il faut signaler le maintien d'une enveloppe significative destinée à l'entretien des grands arbres de nos promenades. Cette action soutenue est rendue nécessaire en lien avec le changement climatique et notamment la plus grande fréquence de phénomènes dits exceptionnels (sécheresse, canicule, périodes de vent fort...), dont les conséquences sont amplifiées en milieu urbain, en fragilisant les arbres avec des risques de dépérissement anticipés. Différents diagnostics, bilans sanitaires ont été établis dans ce cadre et concernaient certaines promenades. Pour 2010, il est prévu de poursuivre, sur une échelle plus large, le diagnostic des arbres situés dans le milieu urbain.

Une politique respectueuse de l'environnement est menée depuis de nombreuses années sur l'ensemble des espaces verts de la ville, parcs et jardins, espaces naturels... Afin de mieux la faire connaître, celle-ci mérite d'être mise en valeur par une labellisation. La recherche du type de labellisation le plus adapté à nos espaces est en cours et prendra en compte l'intérêt de nouvelles méthodes d'évaluation actuellement à l'étude au niveau national.

Le «grand programme de petits travaux» se traduira par des améliorations significatives des espaces de proximité dans les quartiers, pour lesquels les orientations budgétaires 2010 ont décidé un confortement des actions ; l'objectif en est de favoriser l'agrément, les rencontres et les échanges entre les habitants, ainsi que diverses activités et jeux pour toutes les générations. Ainsi, en 2010, un projet de réhabilitation d'espaces verts de la zone d'habitation de Planoise dans le secteur Reims-Bruxelles-Luxembourg sera engagé avec le renouvellement d'une aire de jeux pour les enfants. Dans le quartier de Saint-Claude, le square Jean Wyrsh sera aménagé avec la création d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes enfants. Plusieurs aménagements viendront améliorer le cadre de vie ou le confort des usagers dans les quartiers : square rue de Trey, parc Buffon à Saint-Claude, parc Renoir et rues de Dijon - Picardie à Planoise... Les efforts seront poursuivis pour assurer la tranquillité de certains espaces par des dispositifs interdisant l'intrusion des scooters.

Cet objectif de favoriser la rencontre entre les habitants sera doublé d'une volonté forte de responsabilisation individuelle à travers la poursuite de l'installation d'équipements qui favorisent le maintien de la propreté de notre ville.

L'entretien régulier des espaces verts génère des produits végétaux diversifiés. Le type de gestion des parcs et squares publics, respectueux de l'environnement, où tout produit phytosanitaire est exclu depuis dix ans, permet une valorisation en compost de très bonne qualité. Celui-ci est réutilisé sur les espaces d'origine, afin de maintenir la fertilité des sols par le retour de la matière organique exportée, et profite également aux nouvelles plantations, au fleurissement... Afin de limiter les déplacements, il est prévu de rechercher des lieux permettant la création de mini-sites de compostage, en circuits courts, au plus près des lieux de production et de réutilisation.

Au chapitre des promenades du centre ancien, la promenade Chamars bénéficiera de travaux d'amélioration et de mise en valeur (allées, abords du bassin, mobilier ancien...).

Après la réalisation d'une première tranche de travaux en partie Ouest, d'allées, la mise à disposition de deux aires de jeux, la première pour enfants de 3 à 8 ans, la deuxième pour enfants de 6 à 14 ans, l'installation de mobiliers, de tables pique-nique, l'aménagement du Parc urbain de Planoise sera poursuivi en 2010 avec la réalisation d'une deuxième tranche de travaux aux abords de la voie réglementée et en direction de la colline boisée : aménagement paysager, allées de connexion avec les voies ou chemins riverains, allées de liaison avec les sentiers aménagés sur la colline, plantations, mobilier...

Les jardins familiaux de la Combe aux Chiens devront être déplacés. En compensation, l'aménagement d'un nouveau site chemin de Valentin sera réalisé. A l'intention des habitants du quartier de Battant, la Ville apportera son aide pour la réalisation d'un jardin partagé initié par l'Association Tambour Battant. Le site des jardins familiaux de la Bousserotte, dont la surface s'inscrit dans le périmètre du Parc Urbain de Planoise, sera redessiné. Un autre projet sera mis à l'étude dans le secteur de Trépillot.

Signalons la poursuite des actions de mise en valeur des collines de Chaudanne, Rosemont, Chapelle des Buis, Bregille et Planoise, dans une démarche plus globale de valorisation de l'infrastructure verte et de renforcement de l'attractivité de ces espaces pour les Bisontins et pour les touristes, notamment par un confortement des sentiers, des milieux naturels et espaces remarquables. L'ensemble des plans de gestion des espaces naturels des collines étant réalisé, une analyse transversale des habitats, faune et flore, sera engagée en même temps que la refonte des plans de gestion afin d'identifier les enjeux naturalistes à l'échelle du réseau des collines.

De nombreuses données botaniques sont accumulées depuis plusieurs années ; elles méritent d'être portées à la connaissance du grand public, tant habitants des quartiers, de la ville, que des touristes... Afin de valoriser cette richesse naturelle, un ouvrage de découverte des habitats naturels et de la flore présente au fil des saisons le long des sentiers des collines sera édité.

Après la création d'un réseau important de sentiers pédestres sur les collines et en forêt de Chailluz, une étude sera conduite dans l'objectif de créer un réseau complémentaire de mise en relation entre les différents sites naturels et les quartiers urbains. Ces promenades urbaines rechercheront les tracés les plus agréables et feront découvrir les parcs et squares des quartiers traversés. L'intérêt en terme de découverte de la biodiversité urbaine sera relevé. Les continuités écologiques seront renforcées. Certains tronçons pourront constituer une alternative à des parcours piétonniers actuels.

Les versants bien exposés des collines ont longtemps été plantés de vergers. Un programme est engagé sur le long terme pour la restauration de parcelles de vergers avec, si nécessaire, la replantation d'espèces et variétés fruitières d'usage local et bien adaptées. Afin de s'inscrire dans la pérennité, la gestion de plusieurs parcelles pourra être confiée à l'Association des Jardins Familiaux sur la base d'un cahier des charges établi par la Ville. Des compétences externes sont sollicitées (Association bisontine de pomologie...). Le projet ainsi construit répondra aux objectifs attendus d'intérêts multiples, paysager, social et d'amélioration de la biodiversité bisontine.

D'autres formes végétales, des plantes invasives, nuisent à la biodiversité ; il en est ainsi de la renouée du Japon contre laquelle un important programme pluriannuel de lutte non chimique a été élaboré sur l'ensemble du territoire communal. Ce projet bénéficie d'une subvention de Réseau Ferré de France au titre des mesures supplémentaires pour l'environnement s'appliquant à la zone d'influence du chantier de la LGV Rhin-Rhône (cf. délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2009). Les premiers travaux seront réalisés en 2010.

En référence au passé viticole de la ville, le projet de création d'une vigne culturelle et pédagogique a été engagé sur le secteur de Port Douvot. Après avoir réalisé les travaux préparatoires du sol en 2009, la vigne pourra être plantée au printemps 2010.

Concernant le projet de nouveau jardin botanique, l'étude de faisabilité engagée par l'Université de Franche-Comté, la Région de Franche-Comté et la Ville de Besançon a conduit à proposer le site du parc de l'Observatoire comme le lieu d'accueil le plus propice pour accueillir le futur jardin botanique, au cœur d'un projet global. Le comité de pilotage a validé ce site. Au cours de l'année 2010, après avoir précisé le concept et le projet scientifique, le projet pour un nouveau jardin sera élaboré et évalué.

La mise en valeur par le végétal et le paysage des fortifications de Vauban et de leurs abords ou espaces d'accès sera poursuivie. Les travaux 2010 s'appuieront sur les propositions de l'étude paysagère en cours, confiée à l'Atelier Aline le Coeur.

Enfin, les conditions et l'efficacité du travail des jardiniers seront améliorées grâce à l'effort annuel de modernisation de l'établissement horticole.

Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2010, la répartition suivante est proposée :

## 1) Investissement

### 1-1 Tranches annuelles

#### Au titre du chapitre 21.823.2158.00507 - 34000

- matériels, outillage (équipes d'entretien des espaces verts et de production horticole) 27 950 €

#### Au titre du chapitre 21.823.2188.00507 - 34000

- mobilier urbain (bancs, corbeilles...) 38 655 €

#### Au titre du chapitre 23.823.2128.00507 - 34000

▪ tranche annuelle de gros entretien des espaces verts - sécurité et maintenance du patrimoine 397 986 €

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

* soins aux grands arbres	80 000 €
* diagnostic des grands arbres (tranche)	10 000 €
* labellisation environnementale des parcs et jardins (tranche), études des milieux	10 000 €
* clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès, ...	40 000 €
* améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels :	210 000 €
- square rue de Trey : réaménagement de propreté, suppression de l'espace sablé et engazonnement	
- parc Buffon : travaux d'amélioration, suppression d'une ancienne zone sablée,	
- parc Renoir : clôture de protection en haut de talus,	
- chemin des Essarts l'Amour : plantations d'alignement,	
- Rues de Dijon - Picardie : réaménagement d'espaces verts,	
- parc Colette : clôture périphérique de protection,	
- parc de Casamène : travaux de mise en sécurité,	
- Planoise et divers quartiers ; poursuite de la réfection d'espaces divers, etc.	
- installation de mini-sites de compostage pour la valorisation des produits végétaux issus de l'entretien des parcs et squares,	
* lutte non chimique contre la renouée du Japon : replantations d'espèces végétales autochtones, arrachage ou fauche des renouées, suivi... (tranche),	
* liaison écologique des promenades Micaud - Helvétie - ruisseau de la Mouillère - Glacis - Deubel : mise en oeuvre d'un refuge LPO, études écologiques préalables	
* vigne Port Douvot : travaux de plantation et culture	
* pose de mobilier de convivialité et de propreté	20 000 €
* modernisation de l'établissement horticole (tunnels de culture...)	15 000 €

\* petits aménagements divers, arrosage intégré, travaux d'urgence 12 986 €

**Au titre du chapitre 23.823.2128.96013 - 34000**

▪ **travaux de création et rénovation des aires de jeux publiques** 160 000 €

\* aménagement d'aires de jeux pour enfants, telles :

- square Jean Wyrsh,
- zone d'habitation de Planoise, secteur Reims - Luxembourg,
- quartier de Velotte,
- square Charmont,
- etc.

\* installation de clôtures de protection et travaux de maintien de la conformité des aires de jeux, telle la réfection de sols amortissants

**1-2 Opérations individualisées**

**Au titre du chapitre 23.823.2312.87024 - 34000**

▪ **travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux**, tels : 65 000 €

\* Jardins familiaux de Valentin (suite à l'urbanisation du site des Jardins de la Combe aux Chiens) - aménagement (tranche)

\* Jardins partagés de Battant - travaux préparatoires

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3614 - 34000**

▪ **promenades et jardins du centre-ville**, tels : 100 000 €

\* Promenade Chamars - travaux d'amélioration et de mise en valeur, suppression du ravinement, réfection des abords du bassin, allées, escaliers de liaison...

\* Square Charmont - travaux d'amélioration et de mise en valeur

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3615 - 34000**

▪ **parcs et jardins des quartiers**, tels : 200 000 €

\* square Brulard : aménagement

\* zone d'habitation de Planoise, secteurs Reims - Bruxelles - Luxembourg : réhabilitation d'espaces verts en coeur d'îlots

\* square Jean Wyrsh : aménagement paysager

**Au titre du chapitre 23.823.2312.3616 - 34000**

▪ **aménagement des collines**, telles : 120 000 €

\* Chaudanne, Rosemont, Roche d'Or, Bregille, Chapelle des Buis/Citadelle, Planoise - pelouses sèches et milieux naturels divers :

- mise en œuvre des plans de gestion et suivis écologiques (espèces patrimoniales et surfaces pâturées),
- création de sentiers complémentaires,
- restauration et mise en valeur de petit patrimoine bâti vernaculaire

\* ensemble des collines : lancement d'une analyse transversale des habitats naturels, faune et flore, refonte des plans de gestion et identification des enjeux naturalistes à l'échelle du réseau des collines

\* itinéraires de découverte de la flore des collines : édition d'un ouvrage proposant au grand public des parcours botaniques pour la découverte des différents habitats et de la flore associée

\* élaboration d'un réseau de promenades urbaines pour la mise en connexion des grands ensembles naturels et le renforcement des continuités écologiques

\* restauration d'anciens vergers et développement de nouveaux vergers communaux (colline de Planoise...)

#### **Au titre du chapitre 23.823.2312.5038 - 34000**

- **Parc Urbain ORU Planoise, aménagement paysager et équipements :** 200 000 €  
poursuite des aménagements en partie Sud : abords de la voie réglementée et espace sous la colline de Planoise (aménagement paysager, allées de connexion avec les zones d'habitation et la colline, mobilier de convivialité, plantations...)

**Au titre du chapitre 20.23.2031.6008 - 34000 (crédit reporté)** 26 986 €

- **Jardin Botanique :**  
poursuite de l'étude de faisabilité pour un nouveau jardin botanique sur le site de l'Observatoire, élaboration d'un projet

#### **Au titre du chapitre 23.823. 2312.6044 - 34000**

- **Conservation et mise en valeur par le paysage du patrimoine Vauban :** 300 000 €  
le programme de travaux sera établi sur la base des propositions de l'étude de mise en valeur (étude en cours)

## **2) Fonctionnement**

- **Travaux de premiers entretiens dans les quartiers**

Au titre des chapitres 011.823.61521 - 34000 145 000 €  
011.412.61521 - 34000 8 100 €

## **Propositions**

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme de travaux proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter pour les opérations concernées des aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne (FEDER) et de tout autre partenaire le cas échéant, la Ville de Besançon s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.*